

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Adnène ZGHIDI et M. Lamjed BEN MBAREK.

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2024 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023	
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	627 731	119 505
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	737 764	397 981
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	6 212 348	6 530 890
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	54 860	97 362
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	490 640	382 584
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	85 343	77 449
AC7	Autres actifs	(7)	61 616	79 288
	Actif d'impôt différé	(8)	31 512	38 483
	Total Actifs		8 301 814	7 723 542
Passif				
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	2 045	2 920
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	6 856 182	6 284 396
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	147 879	197 792
PA5	Autres passifs	(12)	262 122	247 837
	Impôt différé Passif		16	18
	Total Passifs		7 268 244	6 732 963
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 204	3 110
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		204	94
	Intérêts Minoritaires		3 408	3 204
Capitaux propres				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		744 375	652 737
CP5	Résultats reportés		41 126	36 855
	Résultats reportés hors modifications comptables		41 126	36 855
CP6	Résultat de l'exercice		71 861	124 983
	Total capitaux propres	(13)	1 030 162	987 375
	Total capitaux propres et passifs		8 301 814	7 723 542

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	539 739	641 799
HB2	Crédits documentaires	(15)	440 997	294 378
Total des passifs éventuels			980 736	936 177
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(16)	153 405	169 749
HB5	Engagements sur titres		-	7 500
Total des engagements donnés			153 405	177 249
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(17)	2 232 582	2 463 030
Total des engagements reçus			2 232 582	2 463 030

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2024	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	681 041	642 171
PR2	Commissions (en produits)	(19)	161 291	161 871
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	44 011	37 359
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	33 615	29 361
PR4B	Résultat de l'activité d'assurance		981	-
Total des produits d'exploitation bancaire			920 939	870 762
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(370 309)	(338 666)
CH2	Commissions encourues	(23)	(10 805)	(9 115)
Total charges d'exploitation bancaire			(381 114)	(347 781)
Produit net bancaire			539 825	522 981
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(67 999)	(47 736)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(1 222)	(1 283)
PR7	Autres produits d'exploitation		56	67
CH6	Frais de personnel	(26)	(202 680)	(189 707)
CH7	Charges générales d'exploitation	(27)	(62 523)	(59 353)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 366)	(11 408)
Résultat d'exploitation			189 091	213 561
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		397	101
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(82 159)	(74 135)
Résultat des activités ordinaires			107 329	139 527
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(35 264)	(14 450)
Part de résultat revenant aux minoritaires			204	94
Résultat net du groupe			71 861	124 983
Résultat net après modifications comptables			71 861	124 983
Résultat par action (en DT)		(30)	2,079	3,616

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2024	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	898 888	846 030
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(400 078)	(363 312)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	(27)	26
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	2 500	1 000
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	257 436	(199 751)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	571 437	396 771
Titres de placement	43 778	(5 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(246 996)	(223 073)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(14 313)	10 290
Impôt sur les bénéfices	(74 309)	(80 081)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	1 038 316	382 901
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	30 433	26 881
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(106 097)	(10 003)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(24 218)	(15 743)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(99 883)	1 135
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	(60 747)	(72 668)
Augmentation / diminution ressources spéciales	3 111	3 796
Dividendes et autres distributions	(29 375)	(27 648)
Autres flux de financement	0	(7 819)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(87 012)	(104 339)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	-	3 584
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	851 423	279 698
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	502 580	219 298
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	1 354 003
	1 354 003	502 580

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024

1-Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2024.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

4.1- Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

4.2- La méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

4.3- Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,998%	Filiale	Intégration globale	99,998%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « **actifs courants** » (classe A) ou parmi les « **actifs nécessitant un suivi particulier** » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2024, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2024.

5.3- Traitement des intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 634 934 KTND au 31/12/2024 contre 597 693 KTND au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses	429 646	377 274
Bilan		
Provision/Décote de Garantie	71 885	72 260
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 826	5 094
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	14	14
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	-	156
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	90 916
Provision pour dépréciation de titres	5 411	5 335
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 571	7 445
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	1 292	764
Provision pour passifs et charges	21 373	38 435
Total	634 934	597 693

5.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant *	14%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66% , 20% ,25% et 33.33%
Logiciel	10% 20%
Agencement, aménagement et installation *	7%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

5.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non-valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2024 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.
Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les intérêts entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

8. Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les Banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe - en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 - applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits concernés par cette disposition est de 1 310 Millions de Dinars au 31 décembre 2024

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024 et s'élevant à 3,6 Millions de Dinars a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir - en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par la loi n°41-2024 - serait de 491 Millions de Dinars.

Lors de sa réunion du 3 mars 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers pour l'exercice clos à fin décembre 2024 qui font ressortir un montant de réserves - avant distribution - de 701,5 Millions de Dinars et un résultat de l'exercice de 85,7 Millions de Dinars. Etant précisé que la minoration produite futurs et par conséquent la perte de valeur des créances concernées par loi 41-2024 du 2 août 2024 n'a pas été constatée dans les états financiers clos le 31 décembre 2024 et ce, en application des normes comptables tunisiennes.

Le Conseil d'Administration a considéré, lors sa réunion du 3 mars 2025, que les fondamentaux de la Banque demeurent globalement conformes à la réglementation en vigueur.

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2024 un solde de 627 731 KTND contre 119 505 KTND au 31/12/2023. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale comptes ordinaires	567 325	62 468
Caisse espèces en dinars	24 951	22 060
Alimentation GAB	19 933	9 249
Remise des fonds à IBS	12 835	22 636
Caisse espèces en devises	3 120	2 168

Espèces en route	(264)	1 059
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
Sous total	627 914	119 654
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(183)	(149)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	627 731	119 505

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 737 764 KTND au 31/12/2024 contre 397 981 KTND au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Placement dinars chez la BCT	490 000	196 000
Placement devises chez la BCT	220 414	171 444
Créances sur autres établissements financiers	9 500	12 000
Placements chez les correspondants locaux	9 000	-
Autres concours	5 562	5 219
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	2 632	13 351
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	656	(7)
Sous total	737 764	398 007
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	-	(26)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	737 764	397 981

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2024 un solde de 6 212 348 KTND contre 6 530 890 KTND au 31/12/2023, soit une variation de -318542 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	397 044	413 320
Autres concours à la clientèle	6 628 444	6 858 445
Crédits sur ressources spéciales	67 980	75 171
Sous total	7 093 468	7 346 936
Agios et intérêts réservés	(288 673)	(275 596)
Provisions sur créances douteuses	(429 646)	(377 274)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(71 885)	(72 260)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(90 916)

Total Créances sur la clientèle	6 212 348	6 530 890
--	------------------	------------------

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions sur créances douteuses	(429 646)	(377 274)
Provisions sur décotes de garanties	(71 885)	(72 260)
Total Provisions risque de contrepartie	(501 531)	(449 534)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(90 916)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(592 447)	(540 450)
Agios sur comptes non mouvementés	(194 665)	(191 353)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 743)	(8 903)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(9 468)	(8 689)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(59 968)	(51 455)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 691)	(2 475)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(8)
Autres commissions réservées	(13 130)	(12 713)
Total agios et intérêts réservés	(288 673)	(275 596)
Total Agios et provisions sur clientèle	(881 120)	(816 046)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 54 860 KTND contre 97 362 KTND au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placements		
Titres en pension	-	18 870
Bons de trésors à court terme	35 000	80 000
Créances rattachées	(232)	(1 508)
Titres de transaction		
Placements SICAV	20 092	-
Total Portefeuille-titres commercial	54 860	97 362

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésors à court terme	35 000	80 000
TITRE GREEN LABEL OIL	-	4 500
TITRE SAOUF	-	6 370
TITRE BBM	-	8 000
Total Titres de placement	35 000	98 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 490 640 KTND contre 382 584 KTND au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres d'investissement	435 165	331 191
Titres de participations	69 457	64 173
Sous total	504 622	395 364
Provisions pour dépréciation titres	(5 411)	(5 335)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(8 571)	(7 445)
Total Portefeuille d'investissement	490 640	382 584

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Placement Fonds SICAR	30 170	25 917
Bons de trésor et assimilables (BTA)	236 743	178 743
Emprunt national	138 500	103 500
FCPR TANMYA	2 600	2 600
FCPR Relance +	10 000	-
Emprunts obligataires	10 000	16 459
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 281	1 288
Créances rattachés sur BTA	1 476	(1 205)

Créances rattachés sur emprunt national	3 846	2 823
Créances rattachés sur emprunts obligataires	549	1 066
Total Titres d'investissement	435 165	331 191

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 85 343 KTND contre 77 449 KTND au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au 31/12/2023	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2024	Amort. Cumulé 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Logiciels informatiques	49 901	3 938	(1)	2 514	56 352	(33 400)	22 952
Matériel pour traitements informatiques DELTA	2 408	-	-	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	43 709	3 508	(32)	852	48 037	(38 795)	9 242
Immeubles d'exploitation	18 641	-	-	-	18 641	(6 996)	11 645
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(358)	277
Agencement aménagement installation	67 563	1 503	(105)	3 798	72 759	(51 446)	21 313

Terrains	991	-	-	-	991	-	991
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(273)	4
Matériel roulant	5 693	1 919	(163)	-	7 449	(4 317)	3 132
Matériel et mobilier de bureau	9 991	1 153	(13)	7	11 138	(6 364)	4 774
Equipements logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	5 220	4 858	-	(2 829)	7 249	-	7 249
Immobilisations corporelles en cours	3 638	4 105	-	(4 342)	3 401	-	3 401
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Autres immobilisations corporelles	39	16	-	-	55	-	55
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(118)	254
TOTAL	209 150	21 000	(314)	-	229 836	(144 493)	85 343

	Amort. Cumulé 31/12/2023	Dotation	Reprise	Sortie	Changement	Amort. Cumulé 31/12/2024
Logiciels informatiques	(28 004)	(5 397)	-	1	-	(33 400)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(34 574)	(4 253)	-	32	-	(38 795)
Immeubles d'exploitation	(6 630)	(366)	-	-	-	(6 996)
Immeubles hors exploitation	(341)	(17)	-	-	-	(358)
Agencement aménagement installation	(49 635)	(1 860)	-	49	-	(51 446)
Fonds de commerce	(268)	(5)	-	-	-	(273)
Matériel roulant	(4 040)	(438)	-	161	-	(4 317)
Matériel et mobilier de bureau	(5 702)	(671)	-	9	-	(6 364)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)

Immobilisations hors exploitation	(81)	(37)	-	-	-	(118)
TOTAL	(131 701)	(13 044)	-	252	-	(144 493)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 61 616 KTND au 31/12/2024 contre 79 288 KTND au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Action en défense	3 947	8 192
Divers autres actifs	14 045	22 776
Comptes d'attente et de régularisation actifs	13 106	16 172
Etat impôts et taxes	1 892	1 443
Crédits aux personnels	29 735	29 548
Créances prises en charge par l'Etat	-	1 746
Sous total Autres actifs	62 725	79 877
Provisions sur autres actifs	(1 109)	(589)
Total Autres actifs	61 616	79 288

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2024, 31 512 KTND contre 38 483 KTND au 31/12/2023. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2024 à 2 045 KTND contre 2 920 KTND au 31/12/2023 se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	924	2 669
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	1 121	225
Autres sommes dues	-	26
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 045	2 920

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 856 182 KTND au 31/12/2024 contre 6 284 396 KTND au 31/12/2023. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	1 869 588	1 720 846
Comptes d'épargne	2 498 829	2 289 486
Comptes à terme et bons de caisse	2 259 676	2 035 385
Fonds gérés pour compte	12 900	12 938
Certificats de dépôts	96 869	94 105
Autres dépôts et avoirs	116 841	130 157
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 856 182	6 284 396

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 147 879 KTND au 31/12/2024 contre 197 792 KTND au 31/12/2023 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	22 640	33 920
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	34 084	30 928
Dette rattachée ressources spéciales	1 369	2 228
Emprunt en devises	49 786	90 716
Total Emprunts et ressources spéciales	147 879	197 792

Note 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 262 122 KTND au 31/12/2024 contre 247 837 KTND au 31/12/2023; il se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour passifs et charges*	21 373	38 435
Provision sur engagement hors bilan	5 839	5 108
Sommes dues au personnel	31 631	38 321
Charges provisionnées pour congé à payer	9 515	7 989
Cotisation CNSS	9 335	8 846
Provision sur chèques certifiés	17 193	21 436
Saisies arrêts clients	17 688	9 539
Fournisseurs factures à payer	4 965	1 335

Comptes d'attente et de régularisation passif	87 351	49 292
Valeurs exigibles après encaissement	10 646	23 673
Etat impôts et taxes	46 586	43 863
Total Autres passifs	262 122	247 837

(*) : - dont une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024 . Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

- dont une reprise de provision pour avantage post emploi en lien avec l'indemnité de fin de carrière a été constatée en 2024, suite à l'externalisation des engagements IFC par le biais de la souscription d'un Contrat d'assurance IFC avec la filiale UIB Assurances .

Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 030 162 KTND au 31 Décembre 2024 contre 987 375 KTND au 31 Décembre 2023, soit une variation 42 787 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023	172 800	38 421	17 280	485 544	18 610	24 800	757 455	132 539	889 994

Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 082	-	105 458	1 000	-	132 539	(132 539)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	-	-	-	(27 648)	-	(27 648)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	124 983	124 983
Changement de périmètre	-	-	-	(236)	-	-	(236)	-	(236)
Reclassement / fond social	-	-	-	(10)	292	-	282	-	282
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024	172 800	36 855	17 280	590 756	19 902	24 800	862 392	124 983	987 375
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	33 647	-	90 335	1 000	-	124 983	(124 983)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	2	-	-	(29 374)	-	(29 374)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	71 861	71 861
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(10)	310	-	300	-	300
Situation à la clôture de l'exercice 2024	172 800	41 126	17 280	681 083	21 212	24 800	958 301	71 861	1 030 162

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 539 739 KTND au 31/12/2024 contre 641 799 KTND au 31/12/2023. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	231 787	374 809
Avals donnés en devises	66 437	30 604

Cautions émises en faveur de la clientèle	217 319	226 641
Avals donnés en dinars	24 196	9 745
Total Cautions, avals et autres garanties données	539 739	641 799

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 440 997 KTND au 31/12/2024 contre 294 378 KTND au 31/12/2023. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Ouverture de Credoc import confirmé	321 789	207 941
Ouverture Credoc import non confirmé	114 510	83 343
Sous total credoc import	436 299	291 284
Confirmation de Credoc export	4 196	2 843
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	502	251
Sous total credoc export	4 698	3 094
Total Crédits documentaires	440 997	294 378

Note 16 : Engagements de financement donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 153 405 KTND au 31/12/2024 contre 169 749 KTND au 31/12/2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financements donnés aux clientèles	153 405	169 749
Total Engagements de financements donnés	153 405	169 749

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 232 582 KTND au 31/12/2024 contre 2 463 030 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de l'Etat	114 025	125 992
Garanties reçues des autres établissements de crédit	292 386	488 602

Compagnies d'assurance	2 443	240
Garanties reçues de la clientèle	1 822 020	1 830 495
Garantie ARIZ	1 708	17 701
Total Garanties reçues	2 232 582	2 463 030

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 292 386 KTND au 31/12/2024 contre 488 602 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	231 787	374 808
Garanties données par la Société Générale	218	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	53 499	108 135
Confirmation banque Credoc export	4 698	3 095
Garanties reçues des correspondants locaux	2 184	2 546
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	292 386	488 602

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 822 020 KTND au 31/12/2024 contre 1 830 495 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties hypothécaires	1 707 538	1 700 989
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	114 482	129 506
Total Garanties reçues de la clientèle	1 822 020	1 830 495

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 114 025 KTND au 31/12/2024 contre 125 992 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres garanties reçues de l'Etat	49 115	52 582
SOTUGAR	48 449	55 326
FNG et FOPRODI	16 461	18 084
Total Garanties reçues de l'Etat	114 025	125 992

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achat au comptant	16 061	16 479
Vente au comptant	15 773	16 241

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achat à terme	48 733	71 895
Vente à terme	45 438	70 118

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 681 041 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
--	----------------------	----------------------

Opérations avec les étab. bancaires et financiers	53 583	17 380
Opérations avec la clientèle	616 856	611 644
Autres intérêts et revenus assimilés	10 602	13 147
Total Intérêts et revenus assimilés	681 041	642 171

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 161 291 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Commissions sur comptes	31 013	34 731
Commissions sur opérations de caisse	2 372	2 301
Commissions sur crédits	53 496	49 948
Commissions sur monétique banque à distance	41 300	37 476
Autres commissions	11 140	10 702
Commissions sur moyens de paiement	16 142	15 023
Autres produits sur services financiers	5 828	11 690
Total Commissions (en produits)	161 291	161 871

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 44 011 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Gain net sur titres de placement	12 301	6 085
Gain net sur opérations de change	31 710	31 274
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	44 011	37 359

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 33 615 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 311	2 374
Intérêts sur obligations	20	41

Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	647	184
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 190	18 155
Intérêts sur emprunt national	11 209	6 682
Revenus titres d'investissement SICAR	2 238	1 925
Total Revenus du portefeuille d'investissement	33 615	29 361

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 370 309 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Opérations avec la clientèle	358 327	321 395
Emprunts et ressources spéciales	10 294	14 460
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 018	2 253
Autres intérêts et charges	670	558
Total Intérêts courus et charges assimilées	370 309	338 666

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 10 805 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Commissions monétiques	8 741	7 100
Redevances et prestations	417	523
Autres commissions	522	575
Rémunération du fonds géré SICAR	153	98
Frais de confection carnet de chèques	183	204
Frais télégrammes télex	370	254
Règlement télécom SMS Banking	419	361
Total Commissions encourues	10 805	9 115

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 67 999 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

au 31/12/2024	au 31/12/2023
---------------	------------------

Cout net du risque clientèle	50 963	43 353
Cout net du risque divers	17 036	4 383
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	67 999	47 736

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Dotations aux provisions collectives	-	1 334
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	65 872	57 302
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 411)	(12 083)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(375)	(4)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	846	241
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(110)	(460)
Pertes non couvertes de contrepartie	957	690
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(5)	-
Pertes couvertes de contrepartie	474	1 326
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(474)	(1 326)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(1 515)	(2 112)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	1 514	2 112
Recouvrement sur créances passées par perte	(81)	(78)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(3 154)	(3 581)
Récupération créances amorties	427	(8)
Gain de cession de créances	(2)	-
Total Cout net du risque clientèle	50 963	43 353

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Dotations aux provisions pour risques et charges	16 168	4 151
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(12)

Dotations aux provisions sur risque fiscal	30	-
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(169)	(216)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	681	340
Perte sur éléments hors exploitation	94	180
Gain sur éléments hors exploitation	(208)	(855)
Perte sur autres éléments d'exploitation	440	795
Total Cout net du risque divers	17 036	4 383

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 222 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Dotation aux provisions sur titres de participation	64	9
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	1 158	1 289
Plus value cession titres d'investissement	48	166
Reprise de provisions sur titres de participation	(48)	(181)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 222	1 283

Note 26 : Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 202 680 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Rémunération du personnel	151 692	142 499
Charges sociales	39 375	37 081
Autres charges de personnel(*)	44 713	8 006
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	42	2 121
Total Frais de personnel	202 680	189 707

(*) : dont une prime d'assurance de l'indemnité de fin de carrière réglée en 2024 suite à l'externalisation des engagements IFC par le biais de la souscription d'un contrat d'assurance IFC avec la filiale UIB Assurances .

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 62 523 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
--	---------------	------------------

Travaux fournitures et services extérieurs	37 966	36 191
Frais divers de gestion	24 557	23 162
Total Charges générales d'exploitation	62 523	59 353

Les travaux et services extérieurs totalisent 37 966 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Loyers commerciaux	5 542	4 750
Maintenance logiciel informatique	5 243	5 383
Autres services extérieurs	1 264	1 055
Assurance globale banque	866	878
Entretien et nettoyage immeubles	956	924
Honoraires commissaires aux comptes	628	743
Maintenance matériel informatique	814	1 196
Loyer personnel logements de fonction	338	315
Assurance immeubles et voitures	627	588
Gardiennage et surveillance	948	811
Frais judiciaires	502	597
Rémunération d'intermédiaires	1 504	1 507
Sous-traitance archives	120	238
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	1 008	942
Commission fond de garantie de dépôts bancaire *	17 578	16 236
Total Travaux fournitures et services extérieurs	37 966	36 191

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 82 159 KTND se détaillant ainsi:

au 31/12/2024

		au 31/12/2023
Impôt courant*	75 327	74 863
Impôt différé	6 832	(728)
Total	82 159	74 135

(*)Augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 40%, décidée par l'article 37 de la loi N° 48-2024 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalisent 35 264 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi:

	31/12/2024	31/12/2023
Redressement fiscal	22 515	-
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	12 789	14 450
Autres produits extraordinaires	(40)	-
Total Solde Contributions Fiscales exceptionnelles	35 264	14 450

* Institution d'une contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidée au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

* Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidé par l'article 64 de la loi N° 13-2023 du 11 décembre 2023 portant loi finances pour l'année 2024.

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2024, est de 2,079 DT.

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Résultat de la période	71 861	124 983
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT*	2,079	3,616

(*) Le résultat par action ainsi déterminé en 2024 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2024 un solde de 1 354 003 KTND contre 502 580 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	627 914	119 654
Créances sur les établissements bancaires et financiers	728 134	385 819
Dépôts des établissements bancaires	(924)	(2 668)
Dépôts des établissements financiers	(1 121)	(225)
Total	1 354 003	502 580

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

Autres notes aux états financiers

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 mars 2025.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 030 162 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 71 861 KTND.

1. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe "Union Internationale de Banques" pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

- **Description du point clé de l'audit**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2024, à 842 332 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

- **Réponses d'audit apportées**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2. Classification des créances et estimation des provisions

- **Description du point clé de l'audit**

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2024, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 598 287 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs

nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

- **Réponses d'audit apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiquée une saisie arrêt sur le compte de la banque ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024.

Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée.

En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND.

Au 31 décembre 2024, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KTND.

- 2- En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade.
- 3- Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers N°8, relative à l'impact de l'application de la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant certains articles du code de commerce tunisien. Cette note explique et informe :

Que l'Union Internationale de Banques ait pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'article 412 ter de ladite loi et que l'effet de la réduction du taux fixe, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élevant à 3,6 MDT a été pris en compte en impactant le Produit Net Bancaire de l'exercice à due concurrence.

Que l'encours des crédits concernés par ladite loi, est de 1 310 MDT au 31 décembre 2024.

Que l'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir, du fait de l'application de ladite loi et en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés, serait de l'ordre de 491 MDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 03 Mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur :

- Les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 11 mars 2025

Les commissaires aux comptes

BDO Tunisie
Adnène ZGHIDI

Cabinet Lamjed Ben Mbarek
Lamjed BEN MBAREK